

Extrait des Registres des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 29 juillet 2026

L'an deux mille vingt six et le 29 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Qui ont voté : 15

Date convocation : 22/07/2026

Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Théry GRAS, Laurence DOIRE, Mike DOS SANTOS, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN, Robert ZONI, Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET

Absents, excusés : Sophie CAVAGNOD, Laurence MIGNOT, Fabien ANDRE

Ont donné procuration : Sophie CAVAGNOD à Mike DOS SANTOS, Laurence MIGNOT à Laurence DOIRE, Fabien ANDRE à Maxime BERTHE

A été nommée secrétaire de séance : Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET

DL 2026-53 CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE DES FORÊTS : PEFC

Le Maire expose au Conseil : La commune adhère au PEFC depuis 2012, et ce dans une démarche de progrès pour la forêt et de promotion du bois. Actuellement plus de 550 000 ha de forêts sont certifiées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

En étant certifié PEFC- marque reconnue mondialement, la commune démontre à la fois que sa forêt est gérée durablement et l'attention qu'elle y apporte.

Cette démarche favorise également le développement des territoires et l'emploi de la filière en Auvergne-Rhône-Alpes, tout en assurant la promotion et la mise en valeur du bois, ressource non délocalisable. Cette démarche doit respecter le cahier des charges national pour le propriétaire forestier.

L'adhésion arrive à échéance au 31 décembre 2026 et peut être renouvelée pour une période de 5 ans (du 01/01/2027 au 31/12/2031). Le montant de la cotisation est de 406.89 € pour les 5 ans.

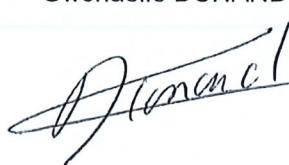
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix) DÉCIDE :

- **DE RENOUVELER** son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, selon bulletin de réadhésion annexé
- **DE DESIGNER ET AUTORISER** le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Le Maire,
Hervé BOURNE



La secrétaire,
Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET





BULLETIN D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION

PEFC TERRITOIRES AUVERGNE-RHONE-ALPES

Collectivités

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le 05 AOUT 2026

ID : 074-217401470-20260729-DL2026_53-DE


☐ **Nouvel engagement**
☒ **Renouvellement : n° PEFC 10-21-3/.....**

IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)* : ☒ M. ☐ Mme

Nom : BOURNE

Prénom : Hervé

Agissant en tant que représentant légal de la personne

morale (Commune, SMGF, Section, Département, ...) :

Raison Sociale : COMMUNE DE LATHUILLE

N° de SIRET : 21740147000018

Adresse :

Code postal : 74210

Ville : LATHUILLE

Téléphone : 0450443143

Courriel :mairie.@.lathuille.fr

GESTION DE LA FORÊT

☒ **Confiée à l'ONF** : Nom - Prénom technicien.ne : GODET Fanny

Téléphone : 06 25 20 39 26 Courriel :fanny.godet @onf.fr

ENGAGEMENTS

☒ **Je m'engage POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS en région Auvergne-Rhône-Alpes à :**

- **Respecter** les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, document joint en annexe, consultable à www.pefc-france.org et disponible sur simple demande auprès de PEFC Territoires AURA).
- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC TERRITOIRES AURA et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) en vigueur.
- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé(e) pourront être modifiées. Une fois informé(e) de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC TERRITOIRES AURA.
- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC TERRITOIRES AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation, etc.) : informer PEFC TERRITOIRES AURA dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC TERRITOIRES AURA.

Tous les 5 ans, PEFC TERRITOIRES AURA me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement. Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre ou mail. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué, je ne pourrai me réengager à PEFC TERRITOIRES AURA avant un délai fixé par PEFC TERRITOIRES AURA, qui pourra me demander des éléments complémentaires dans le cadre de ma demande de reprise d'engagement et, éventuellement, la refuser.

☒ J'autorise le(s) organisme(s) chargé(s) de l'enregistrement ou de l'agrément des documents de gestion durable attachés à ma forêt (CRPF, ONF, autres) à laisser PEFC Territoires AURA consulter à titre confidentiel lesdits documents.

☒ **Je reconnais par la présente qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC Territoires engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.**

Fait à : LATHUILLE

Signature :

Le : 09/07/2026

*cochez obligatoirement la ou les cases correspondant à votre situation

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC TERRITOIRES AURA. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC TERRITOIRES AURA par courrier ou par mail.

Publié le : 07/08/2026 15:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Lathuille
https://www.lathuille.fr/documents_administratifs/74690



INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT*

Rappel : le propriétaire doit déclarer Rhône-Alpes, sans exception.

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le 05 AOUT 2026

ID : 074-217401470-20260729-DL2026_53-DE

Surfaces forestières bénéficiant du régime forestier :

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	
74210	LATHUILE	☒ Aménagement ☐ RTG ☐ Aucun	274 ha 53 a 04ca
		☐ Aménagement ☐ RTG ☐ Aucun	
Une ligne par commune et par document de gestion durable. Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.		Surface totale des forêts (1) :	274.....ha53.....a04.....ca

Surfaces forestières ne bénéficiant pas du régime forestier :

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
74210	LATHUILE	non	05ha 36 a 93ca
Une ligne par commune et par document de gestion durable. Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.		Surface totale des forêts (2) :	05.....ha36.....a93.....ca

☒ J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières. **Total (1+2) :279.....ha89.....a93.....ca**

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

Aucune demande ne pourra être traitée si elle n'est pas accompagnée de l'intégralité des justificatifs nécessaires.

- ☒ Quelle que soit ma surface forestière, je fournis : le relevé de propriété complet (matrice cadastrale)
- ☒ Une copie de la délibération du Conseil Municipal, Syndicat, etc. relative à l'engagement à PEFC.
- ☒ Ma forêt est d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant* : je dispose d'un ou plusieurs documents de gestion durable (DGD) et je fournis les éléments suivants* :
 - la copie de l'arrêté d'aménagement forestier
 - la copie de la confirmation du Règlement Type de Gestion (RTG) et le contrat de gestion avec le gestionnaire
- ☒ Une attestation de l'ONF justifiant que les surfaces indiquées dans le « tableau 2 » n'ont pas vocation à bénéficier du régime forestier (modèle disponible sur demande), le cas échéant.

CONTRIBUTION FINANCIERE POUR 5 ANS

Frais de dossier : 50€
 Cotisation à l'hectare : 1,30€ x274.....53 (surface en ha)¹ =
 Total :406.89. € pour 5 ans²

Règlement : j'attends le dépôt de la facture sur Chorus Pro.

Références Chorus Pro :

Code service : FACTURES_PUBLIQUES

Numéro d'engagement :

(Exemple : je possède 22,8567 ha au total : (1,30€ x 22,86) + 50 € = 79,72 €)

¹ Le propriétaire pourra demander un abattement de 50% sur la contribution à l'hectare pour les parcelles non productives, sous justificatifs (DGD).

² Les propriétaires forestiers de plus de 500 ha peuvent demander l'annualisation du paiement de leur contribution financière.

Se renseigner préalablement auprès de PEFC Territoires AURA (aura@pefc-territoires.org).

OPTIONS

Des panneaux d'affichage pour vos forêts sont mis à votre disposition par PEFC Territoires AURA. Leur acquisition n'est pas une obligation mais vous permet de participer à la promotion de la démarche.

Lot	Prix unitaire, frais de port inclus	Prix unitaire : à retirer sur place ³	Quantité	TOTAL
Unité	12 €	10 €		€
Lot de 3	25 €	20 €		€
Lot de 5	40 €	30 €		€

Contribution surface : €

Panneaux : € (optionnel)

TOTAL A PAYER :€

³ Retrait aux bureaux Auvergne (Lempdes, 63) et Rhône-Alpes (Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 69).

Cadre réservé à PEFC :

Surface totale (ha) : Prod (ha) : Non prod (ha) : Hors RF (ha) :
 DGD : ☐ oui ☐ non expiration : Délib : ☐ oui ☐ non Contribution :€ N° facture :

Document à retourner, complété et signé, à PEFC Territoires AURA :

aura@pefc-territoires.org

Maison de la Forêt et du Bois, 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes

Pour toute question n'hésitez pas à nous joindre : 04 73 77 16 53

Consultez le site internet pour les modèles de documents : www.pefc-france.org

*cochez obligatoirement la ou les cases correspondant à votre situation